#### SITUATION ANNUELLE DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT À RISQUE BÉNÉFICIANT D'UNE PROCÉDURE SIMPLIFIÉE « FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL » ARRETÉE AU 31/12/2017

Rapport Général du commissaire aux comptes

Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2017

## Rapport sur l'audit des Etats Financiers

### 1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué l'audit des Etats Financiers du Fonds de Développement Régional qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2017, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir un actif net de 47 576 049 DT, y compris des sommes distribuables bénéficiaires de l'exercice s'élevant à 76 092 DT.

À notre avis, les Etats Financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds au 31 décembre 2017, ainsi que sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

# 2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

## 3. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration du gestionnaire CDC Gestion.

Notre opinion sur les Etats Financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du Code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport du gestionnaire par référence aux données figurant dans les Etats Financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du gestionnaire et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du gestionnaire semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence

d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

## 4. Responsabilités de la Direction du gestionnaire pour les Etats Financiers

La direction du gestionnaire CDC Gestion est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Il incombe aux responsables de la gouvernance du gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds.

## 5. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

#### En outre :

Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction du gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
  - Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des
  - événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds à cesser son exploitation;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

### II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes règlementaires en vigueur en la matière.

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°91-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne support de l'établissement des Etats Financiers. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que de la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la Direction et au Conseil d'Administration du gestionnaire.

Nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les Etats Financiers.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction du gestionnaire.

AMC Einst & Young

Fehmi LAOURINE

Tunis, le 18 Avril 2018

## Fonds de Développement Régional Bilan arrêté au 31-12-2017 (exprimé en dinars tunisiens)

	Note	Exercise 2017	Exercice 2016
ACTIF			
AC 1 – Portefeuille-titres	4.1	34 202 540	21 887 044
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		25 926 392	15 515 104
a - Obligations et valeurs assimilées		6 479 351	5 307 940
C- Autres valeurs		1 796 797	1 064 000
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités	4.2	13 377 071	12 913 364
a- Placements monétaires		12 937 345	11 455 746
b- Disponibilités		439 726	1 457 618
AC 3 - Créances d'exploitation	4. 3	23 034	6 896
AC 4 - Autres actifs		6 000	
TOTAL ACTIF		47 608 645	34 807 304
PASSIF			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	4.4	14 158	10 245
PA 2 - Autres créditeurs divers	4.5	18 438	80 092
TOTAL PASSIF		32 596	90 337
ACTIF NET			
CP 1 - Capital	4.6	48 414 210	35 631 220
CP 2 - Sommes distribuables		(838 162)	(914 254)
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		(914 254)	(1 173 391)
b- Sommes distribuables de l'exercice		76 092	259 137
ACTIF NET		47 576 049	34 716 966
TOTAL PASSIF ET ACTIF		47 608 645	34 807 304

# Fonds de Développement Régional

# Etat de résultat (Exercice 2017)

# (exprimé en dinars tunisions)

(cxpiii	ne en dinai	AND ASSESSMENT OF THE PARTY OF	
	Note	Exercice 2017	Exercice 2016
PR 1 - Revenus du portefeuille titres	4.7	429 486	341 153
a-Dividendes		7 778	49 370
-Revenus des obligations et valeurs assimilées		338 911	227 777
Revenus des autres valeurs		82 797	64 000
PR 2 - Revenus des placements monétaires	4.8	997 396	966 109
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		1 426 882	1 307 261
CH 1 - Charges de gestion des placements	4.9	(1 362 572)	(1 042 747
REVENU NET DES PLACEMENTS		64 310	264 518
PR 2 - Autres produits	4.10	12 000	2 000
CH 2 - Autres charges	4.11	(218)	(7 378
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		76 092	259 13
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation			
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		76 092	259 13
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)			
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	4.6.2	(2 217 010)	766 45
Plus (ou moins) v <mark>alues</mark> réalisées sur titres		0	65 60
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		(2 140 918)	1 091 19

# Fonds de Développement Régional Etat de variation de l'actif net (exprimé en dinars tunisiens)

No.	te Exercice 2017	Exercice 2016
AN 1 - VARIATION DE L'ACTIF NET RÉSULTANT DES OPÉRATIONS D'EXPLOITATION	(2 140 918)	1 091 19
a - Résultat d'exploitation	76 092	259 13
b - Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(2 217 010)	766 450
- Plus (ou moins) values réalisées sur titres	0	65 600
AN 2 - DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES		
AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL		
a- Souscriptions	15 000 000	
Capital	15 000 000	
Régularisation des sommes non distribuables de exercice	0	
Régularisation des sommes distribuables	0	
	0	
b- Rachats		
Capital	0	
Régularisation des sommes non distribuables de exercice	0	
Régularisation des sommes distribuables	0	
	0	NOTHING BY THE PARTY OF THE PAR
VARIATION DE L'ACTIF NET	12 859 082	1 091 19
AN 4 - ACTIF NET		
a - en début d'exercice	34 716 966	33 625 77
b - en fin d'exercice	47 576 049	34 716 96
AN 5 - NOMBRE DE PARTS		
a - en début d'exercice	3 500	3 50
b - en fin d'exercice	5 000	3 500
VALEUR LIQUIDATIVE	9 515,210	9 919,13
AN 6 - TAUX DE RENDEMENT ANNUEL	-4.07%	3,25%

### Note aux états financiers arrêtés au 31/12/2017

#### 1. Présentation du Fonds

Dénomination du fonds : Fonds de Développement Régional.

Nature juridique du fonds : Fonds Commun de Placement à Risque (F.C.P.R) bénéficiant de procédures simplifiées.

Textes applicables au fonds : Régi par les dispositions de :

- Le décret-loi n°2011-99 du 21 octobre 2011
- Le décret n° 2006-381 du 3 février 2006.
- Le décret n° 2005 2603 du 24 septembre 2005.
- La loi 2005 59 du 18 juillet 2005.
- La loi n° 2001 83 du 24 juillet 2001.
- Le règlement du C.M.F relatif aux O.P.C.V.M.
- L'arrêté du ministre des finances du 27 mars 1996.

Siège social du gestionnaire du fonds : Immeuble LAKEO 2ème étage- Rue du Lac Michigan Les Berges du Lac -1053 Tunis.

Taille du fonds : Cent millions (100 000 000) de dinars tunisiens

Nombre de parts constituant le fonds 3 500 parts de même catégorie et de même rang d'un montant nominal de mille (10 000) dinars chacune.

Référence de l'agrément du fonds : Agrément n° 39/2013 du 26 Septembre 2013 délivré par le Conseil du Marché Financier (C.M.F).

Période de souscription : Le fonds prévoit deux périodes de souscriptions :

- Une première période de 12 mois à compter de la date d'obtention du visa du CMF
- Une deuxième période de 12 mois commençant dans un délai ne dépassant pas la fin d'une année à partir de la date de clôture de la première période de souscription.

Visa du CMF: Numéro 0863 du 02/06/2014.

Durée du fonds: Dix (10) ans à compter de la date de clôture des souscriptions.

La durée de vie du présent fonds pourrait éventuellement être prorogée d'un maximum de deux périodes d'un an chacune.

Promoteurs du fonds : ATTIJARI BANK et la société CDC GESTION

Société de gestion : La société « CDC Gestion »

Banque dépositaire : ATTIJARI BANK

Commissaire aux comptes : Le cabinet A.M.C / ERNST & YOUNG membre de l'ordre des experts comptables de Tunisie.

Périodicité de calcul de la V.L : Annuellement au 31 décembre.

#### 2. Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2017 établis conformément à la loi 96-112 relative au système comptable des entreprises et aux principes comptables généralement admis en Tunisie, notamment les normes comptables de 16 à 18 relatives à la présentation des états financiers des OPCVM.

Le système comptable tunisien préconise que les états financiers soient établis en conformités aux hypothèses sous-jacentes et conventions comptables suivantes :

- Hypothèse sous-jacente de la continuité d'exploitation
- Hypothèse sous-jacente de la comptabilité d'engagement
- Convention de l'entité
- Convention de l'unité monétaire
- Convention de la périodicité
- Convention du coût Historique
- Convention de Réalisation du Revenu
- Convention de rattachement des charges aux produits
- Convention de l'objectivité
- Convention de la Permanence des Méthodes
- Convention de l'information Complète
- Convention de Prudence
- Convention de l'Importance Relative
- Convention de la prééminence du fonds sur la forme

#### 3. Principes comptables applicables

Les états financiers du Fonds de Développement Régional doivent être élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### 3.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

#### 3.2. Evaluation des placements

#### Actions admises à la cote

Les actions admises à la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis sont évaluées à leur valeur de marché. La valeur de marché correspond au cours moyen pondéré du jour de calcul de la valeur liquidative, ou à la date antérieure la plus récente.

#### Actions non admises à la cote

Les actions non admises à la cote sont évaluées à leur juste valeur. La méthodologie de valorisation appliquée dépend de l'actif sous-jacent et sera calculée selon différentes approches : le coût d'une transaction récente, les multiples boursiers, la valeur comptable nette, la méthode Discounted Cash-Flow ou toute autre méthode permettant une juste valorisation de la participation.

Les actions non admises à la cote qui sont négociées dans les mêmes conditions que les actions admises à la cote sont évaluées selon les mêmes règles applicables à ces dernières.

#### Placements monétaires

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

#### 3.3. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

## 4. Notes explicatives du bilan et de l'état de résultat

# 4.1 Portefeuille titres

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2017 à 34 202 540 DT et, se détaille comme suit :

Société	Secteur d'activité	Nbre de titres détenus	Coût d'acquisiti on	Base d'évaluati on	Méthode d'évaluation	Solde au 31/12/2017	Plus ou Moins- Values 2017
Actions non cotées	ROLL .						
SEM CHIFA	Agroalimentaire	24 500	2 450 000	100	Coût historique	2 450 000	0
SOVIE	Agroalimentaire	39 000	3 900 000	70	Valeur mathématique	3 150 000	(750 000)
SPCS	Technopôle	300 000	3 000 000	15,858	Moyenne DCF- VM	4 757 400	1 757 400
Berg Life Sciences- CPC	Pharmaceutiqu e	857	1 500 000	2 411,902	Moyenne DCF- VM	2 067 000	567 000
BYZACENE	Hôtellerie	3 000	300 000	100	Coût historique	300 000	
TESYS	Industrie Nautique	32 500	325 000	2,200	Valeur mathématique	71 500	(253 500)
EMACER	Industrie Céramique	5 000	500 000	60,000	DCF	300 000	(200 000)
SIMETAL	Production des panneaux composites en aluminium	10 000	1 000 000	100	Coût historique	1 000 000	
GOLDENCIN	Services et industrie culturelles et théâtrales	350	35 000	100	Coût historique	35 000	
CYTOPHARM A	Industrie pharmaceutiqu e	380 769	4 949 997	13	Coût historique	4 949 997	
Polysmart	Start-up spécialisée dans les jeux vidéos	123 727	408 300	3,3	Coût historique	408 300	0
SOMIPEM	Fabrication d'emballages en plastique	50 000	500 000	10	Coût historique	500 000	2
GALVAMETAL	Galvanisation des métaux	20 000	2 000 000	100	Coût historique	2 000 000	
M PACK SA	Industrie diverses (Emballages)	162 000	1 620 000	10	Coût historique	1 620 000	
NOVARINO	Agroalimentaire	1 000	100 000	100	Coût historique	100 000	
Total actions non cotées		-	22 588 297		-	23 709 197	1 120 900
Actions cotées							
CEREALIS	Agroalimentaire	74 080	500 040	4,109	Cours boursier	304 395	(195 645)
SERVICOM	ВТР	600 000	3 330 181	1,594	Cours boursier	956 400	(2 373 781)
SERVICOM (Droits d'attribution)	ВТР	600 000	1 169 819	1,594	Cours boursier	956 400	(213 419)
Total PTF actions		42	5 000 040	2		2 217 195	(2 782 845)

Obligations Convertibles en Actions							
TESYS SA	Industrie Nautique	37 500	375 000	10	Coût historique	443 115 (*)	
EMACER	Industrie Céramique	20 000	2 000 000	100	Coût historique	2 249 760(*)	
Byzacene	Hôtellerie	15 000	1 500 000	100	Coût historique	1 635 027(*)	
GOLDENCIN	Services et industrie culturelles et théātrales	1 800	180 000	100	Coût historique	191 410(*)	
Polysmart	Start-up spécialisée dans les jeux vidéo	218 340	1 091 700	5	Coût historique	1 129 027(*)	
Emprunt obligataire BH		8 000	800 000	100	Coût historique	831 011(*)	
Total OCA			<u>5 946 700</u>			6 479 351	
Avances sur Comptes Courant Associé							
SIMETAL SA	Industrie Aluminium		1 000 000			1 133 120(*)	
Polysmart	Start-up spécialisée dans les jeux vidéo		650 000			663 677(*)	
Total CCA			1 650 000		× -	1 796 797	
Total			35 185 037			34 202 540	(1 661 945

<sup>(\*)</sup> Y compris les intérêts courus

Le détail des intérêts courus sur les obligations et les comptes courants associés se présente comme suit :

Obligations Convertibles en Actions	
TESYS SA	68 115
EMACER	249 760
Byzacene	135 027
GOLDENCIN	11 410
Polysmart	37 327
Emprunt obligataire BH	31 011
Total Intérêts courus sur OCA	532 651
Avances sur Comptes Courant Associé	
SIMETAL SA	133 120
Polysmart	13 677
Total Intérêts courus sur CCA	146 797
Total	679 448

### 4.2 Placements monétaires et disponibilités

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2017 à 13 377 071 DT et, se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Compte bancaire ouvert chez ATTIJARI BANK	439 726	1 457 618
Certificats de dépôt	13 000 000	11 500 000
Intérêts précomptés sur certificats de dépôt	(136 414)	(44 254)
Intérêts courus sur certificats de dépôt	73 759	
Total des placements monétaires et disponibilités	13 377 071	12 913 364

### 4.3 Créances d'exploitation

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2017 à 23 034 DT et se rattache aux intérêts créditeurs sur compte courant non encore encaissés au titre du quatrième trimestre 2017.

### 4.4 Opérateurs créditeurs

Le solde de ce compte s'élève au 31/12/2017 à 14 158 DT représentant les sommes dues au dépositaire :

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016 10 245	
Sommes dues au dépositaire	14 158		
Total	14 158	10 245	

### 4.5 Autres créditeurs divers

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2017 à 18 438 DT et se rattache à la retenue à la source prélevée sur la rémunération du gestionnaire au titre du 4<sup>ème</sup> trimestre 2017.

#### 4.5 Capital

Les mouvements intervenus sur le capital au cours de l'exercice se détaillent comme suit :

Capital initial	35 631 220
Montant	35 631 220
Nombre de parts émises	3 500
Nombre de copropriétaires	2
Souscriptions réalisées	15 000 000
Montant (capital appelé)	15 000 000
Montant (capital Souscrit non versé)	
Nombre de parts émises	1 500
Nombre de copropriétaires nouveaux	3
Rachats effectués	
Montant	
Nombre de parts rachetées	
Nombre de copropriétaires sortants	104

Autres mouvements	(2 217 010)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(2 217 010)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	
Régularisation des sommes non distribuables	
Droits de sortie	
Frais de négociation	
Capital au 31/12/2017	
Montant	48 414 210
Nombre de parts	5 000
Nombre de copropriétaires	5

Le capital s'élève ainsi au 31/12/2017 à 48 414 210 et se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2017
Capital souscrit appelé versé	50 000 000
Moins-value potentielle sur titre SOVIE	(750 000)
Moins-value potentielle sur titre EMACER	(200 000)
Moins-value potentielle sur titre TESYS	(253 500)
Plus-value potentielle sur titre Berg Life	567 000
Plus-value potentielle sur titre SPCS	1 757 400
Moins-value potentielle sur titre coté CEREALIS	(195 645)
Moins-value potentielle sur titre coté SÉRVICOM	(2 587 200)
Plus-value réalisée sur Torréfacteur	58 750
Plus-value réalisée sur titre Amen Trésor SICAV	17 405
Total	48 414 210

# 4.6.1 Taille du fonds

Le capital souscrit appelé au 31/12/2017 s'élève à 50 000 000 DT divisé en 5 000 parts de même catégorie et de même rang d'un montant nominal de 10 000 DT chacune. La liste des souscripteurs et les montants des souscriptions et des libérations sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

Investisseur		Souscriptions			
Identification	Siège social	Montant	Date	Partie libérée (en DT)	Date
				2 000 000	06/01/2014
		00.000.000	444000040	1 000 000	07/04/2014
	Caisse des Dépôts et Consignations (CDC)  Tunisie  30 000 000  14/10/2013	Tunisie	4 500 000	01/07/2014	
				22 500 000	16/06/2015
		9 000 000	27/04/2017	9 000 000	15/06/2017
Sous Total		39 000 000		39 000 000	
Amen Bank	Tunisie	5 000 000	04/08/2014	5 000 000	15/09/2014
Sous Total		5 000 000		5 000 000	
вн	Tunisie	3 000 000	24/03/2017	3 000 000	24/03/2017
BNA	Tunisie	2 000 000	24/03/2017	2 000 000	24/03/2017
ATB	Tunisle	1 000 000	23/03/2017	1 000 000	23/03/2017
Sous Total		15 000 000		15 000 000	
Total		50 000 000		50 000 000	

# 4.6.2 Plus- ou moins-values sur titres

Les plus ou moins-values sur titres se détaillent comme suit au 31/12/2017 :

Participation	Nombre d'action s	Valeur nominale d'acquisitio n	Total	Plus ou moins- value nominal e	Plus ou-moins- value au 31/12/2017	Plus ou- moins- value au 31/12/201 6	Variation des plus ou moins-values
SOVIE	25 000	100	2 500 000	(30,000)	(750 000)	(750 000)	
EMACER	5 000	100	500 000	(40,000)	(200 000)	*	(200 000)
TESYS	32 500	10	325 000	(7,800)	(253 500)	(2)	(253 500)
BERG LIFE	857	1 750	1 500 000	661,610	567 000	-	567 000
SPCS	300 000	10	3 000 000	5,858	1 757 400	190	1 757 400
CEREALIS	74 080	6,750	500 040	(2,641)	(195 645)	(119 936)	(75 709)
SERVICOM	600 000	5,550	3 330 181	(3,956)	(2 373 781)	1 425 000	(3 798 781)
SERVICOM DA	600 000	1,949	1 169 819	(0,356)	(213 419)		(213 420)
Total plus ou mo	ins-value l	atente			(1 661 945)	555 064	(2 217 010)

## 4.7 Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille titres s'élèvent à 429 486 DT au 31/12/2017 et se détaillent comme suit :

Rubrique	31/12/2017	31/12/2016
Dividendes CEREALIS	7 778	6 297
Dividendes des titres SICAV AMEN TRESOR		43079
Intérêts sur compte courant associé SIMETAL	69 120	64 000
Intérêts sur compte courant associé Polysmart	13 677	0
Intérêts courus sur obligations convertibles en actions	338 911	227 777
Total	429 486	341 153

### 4.8 Revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 997 396 DT au 31/12/2017 et se détaillent comme suit :

Rubrique	31/12/2017	31/12/2016
Revenus des certificats de dépôt	680 460	518 751
Intérêts créditeurs sur compte courant	71 820	22 288
Intérêts sur dépôts à terme	244 948	425 054
Intérêts de retard sur certificats de dépôt	168	15
Total	997 396	966 109

### 4.9 Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève à 1 362 572 DT au titre de l'exercice 2017 et se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Rémunération du gestionnaire	1 348 414	1 032 502
Rémunération du dépositaire	14 158	10 245
Total	1 362 572	1 042 747

### 4.10 Autres produits

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2017 à 12 000 DT correspondant aux jetons de présence de l'exercice 2016 relatifs à la société Berg Life, SIMETAL, SPCS et Goldencin.

## 4.11 Autres charges

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2017 à 218 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Frais et commissions bancaires	143	178
Commission sur assurance SOTUGAR	0	6 450
Etat impôts et taxes	75	750
Total	218	7 378

# 5. Autres notes aux états financiers

# 5.1 Données par part et ratios pertinents

Données par part	2017	2016	
Revenus des placements	285,376	373,503	
Charges de gestion des placements	(272,515)	(297,928)	
Revenu net des placements	12,862	75,576	
Autres produits	2,400	0,571	
Autres charges	(0,044)	(2,108)	
Résultat d'exploitation (1)	15,218	74,039	
Régularisation du résultat d'exploitation	1550		
Somme distribuables de l'exercice	15,218	74,039	
Variation des plus (ou moins) values potentielles	(443,402)	218,986	
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres		18,745	
Frais de négociation		*	
Plus ou moins-values sur titres et frais de négociation (2)	(443,402)	237,731	
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	(428,184)	311,770	
Droits d'entrées et droits de sorties	190	-	
Résultats non distribuables de l'exercice	(443,402)	237,731	
Régularisation du résultat non distribuable	) L	4	
Sommes non distribuables de l'exercice	(443,402)	237,731	
Distribution de dividendes	1121	2	
Valeur liquidative	9 515,210	9 919,133	
Ratios de gestion des placements (*)		7-11	
Charges de gestion des placements/actif net moyen	-2,95%	-3,04%	
Autres charges/actif net moyen	0,00%	-0,02%	
Résultats distribuables de l'exercice/actif net moyen	0,16%	0,76%	

<sup>(\*)</sup> L'actif net moyen a été obtenu en calculant la moyenne des actifs nets trimestriels.

### 5.2 Transactions avec les parties liées

Les transactions avec les parties liées se détaillent comme suit :

- 1- La société de gestion CDC Gestion reçoit à titre de couverture de frais de sa gestion :
- Une rémunération de base au taux annuel en hors taxes sur la valeur ajoutée de 2,5%. La base de calcul de la rémunération de base à servir est le total de la valeur nominale des parts souscrites.

Les frais de gestion sont facturables et payables trimestriellement et à termes échus.

La charge relative à la rémunération du gestionnaire au titre de l'exercice 2017 s'élève à 1 348 414 DT.

- Une rémunération de performance et de rendement, égale à vingt pour cent (20,00%) hors taxe sur la valeur ajoutée de la différence entre le taux de rendement annuel (TRI) réalisé par le fonds et le taux annuel de 8%.
- 2- En rémunération de ses services, le «Dépositaire» ATTIJARI Bank perçoit une commission annuelle fixée à 0,025% hors taxe sur la valeur ajoutée de l'actif net du fonds. La dite rémunération est payable d'avance au début de chaque année civile.

La rémunération du dépositaire au titre de l'exercice 2017 s'élève à 14 158 DT.